

Motion urgente interpartis

Pour le maintien du Jura Bernois dans le canton de Berne

La Ville de Bienne a adopté une attitude de neutralité active depuis les accords du 25 mars 1994. Cette position pouvait se justifier pendant les années où l'Assemblée interjurassienne était en travaux. Le Rapport final y relatif a été remis le 4 mai 2009. Depuis la déclaration d'intention signée par les exécutifs cantonaux des cantons de Berne et Jura le 20.02.2012, la position de neutralité active n'a plus lieu d'être.

En conséquence il est enjoint au conseil municipal de :

1. **Déclarer publiquement que la position de neutralité active de la Ville de Bienne n'a plus lieu d'être et que cette position est abandonnée.**
2. **Prendre publiquement position en faveur du maintien du Jura Bernois dans le giron du Canton de Berne et contre sa sécession.**
3. **Soutenir activement les jurassiens bernois qui sont engagés pour le maintien de leur région dans le canton de Berne par tous les moyens autres que financiers.**

Explications

Bienne est au canton de Berne ce que le canton de Berne est à la Confédération Suisse, à savoir la charnière et l'agrafe qui maintient l'unité de l'entité supérieure. Ainsi le canton de Berne est l'entité supérieure dont Bienne est la charnière et l'agrafe qui maintient le lien entre le Jura bernois et la partie alémanique du canton. Le bilinguisme du canton de Berne, la capacité de ce dernier à donner une importance à la partie francophone qui dépasse largement son poids numérique est non seulement un exemple pour les autres cantons bilingues mais aussi un gage de reconnaissance pour les romands de ce canton et ceux de Bienne.

Avec une sécession du Jura Bernois du canton de Berne, les romands de Bienne seraient en mauvaise posture, comme l'a montré l'étude du CEAT mandatée par le canton de Berne.

Orphelins qu'ils seraient, le bilinguisme ne serait rapidement plus qu'un souvenir.

Face à une telle perspective, les autorités de Bienne ne peuvent pas rester passives et se doivent de prendre clairement position en faveur du maintien du Jura bernois dans le canton de Berne.

L'enjeu – à savoir le bilinguisme de Bienne, mais aussi celui du canton – est bien trop important.

Bienne ne peut pas rester à l'écart du débat auquel se livrent non seulement les différents mouvements du Jura bernois, mais aussi les autorités des cantons de Berne et du Jura. Il est indispensable que Bienne puisse représenter sa position dans les différentes discussions qui auront lieu avant la votation du 24 novembre.

Bienne, le 25 avril 2013

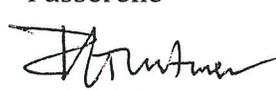
UDC

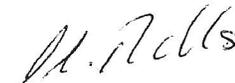

Adrien Dillier

BVP/PPD

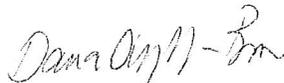

ANDREAS SUTER

Passerelle

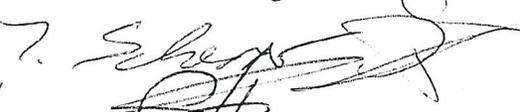

Roland Gurtner

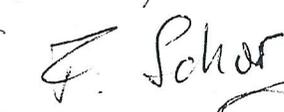

M. Rodts


L. Lin


Dana Ojima-Bon


M. Rödel


F. Schor

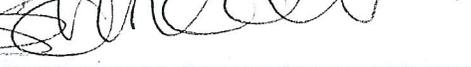

E. Schor


E. Schor


M. Rodts


L. Lin


Dana Ojima-Bon


E. Schor